

DELIBERATION

**Date de convocation :**

Le 08 juillet 2026

Nombre de délégués :

En service : 30
Présents : 11
Votants : 12

N°09-CS150726

Objet : Désignation des délégués CNAS**Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi quinze juillet à dix-huit heures,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

Etaient présents :

Mrs Yannick SEVREE, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Didier THEVENOT (pouvoir de Lionel RANVAL), Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Olivier LANOUX, Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Philippe DENIAU, Dongfeng COUPEAU

Etaient excusés :

Mmes Catherine LHERITIER, Brigitte PINEAU, Mrs Gérard HERSANT, Dider MOELO, Lionel RANVAL, Damien AVRIL, Patrice JOBARD, Thierry MOREAU, Damien AVRIL, Jérôme HUARD, Gérald LECLERCQ, Bertrand LANOISELÉE

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mme Héloïse GORNARD et M. Valentin BAHE du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Olivier LANOUX

L'assemblée s'est réunie une première fois le 07/07/2026 à 18h30, sur convocation adressée le 30/06/2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum n'ayant pas été atteint, aucun vote n'a pu avoir lieu.

Une seconde convocation a été adressée le 08/07/2026 pour une réunion fixée ce jour, Conformément à l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables sans condition de quorum, pour les seuls dossiers figurant déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

Désignation des délégués CNAS

Vu la délibération du Conseil Syndical n°8-CS26022019 portant adhésion unique du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse au CNAS (Comité National D'Action Social).

Vu le renouvellement des élus du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse en date du 02/06/2026 et la nécessité de désigner de nouveaux délégués locaux CNAS (collège des élus et des agents).

Sur proposition du bureau après avis favorable de celui-ci en date du 29 juin 2026,

Le conseil Syndical à l'unanimité :

- **Désigne** les délégués locaux suivants :
 - Collège des élus : M. Yannick SEVREE
 - Collège des agents : Madame Christelle TOUZET.

Le Président,**Yannick SEVREE**